DÉLIBÉRATION

Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire, commune de Limoges, lieudit "La Mazelle" - propriété de la SCI MANULOGES

1 DOCUMENT - *Publié le 25 Mai 2023*

Délibération du 12 mai 2023

DEL_12052023_PATRI_15_12_DROIT_PASSAGE_MAZELLE_LIMOGES.pdf
(.pdf, 3,0 Mo)

TÉLÉCHARGER